

# COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### N°2022/0506 – ATLANTIQUE BALE - Branchement AEP « La Noé »

Le Maire de la Commune de Saint-Mars-du-Désert,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-3,

Vu l'instruction ministérielle sur la circulation routière, approuvée par arrêté du 26 juillet 1974,

Vu la déclaration de travaux par ATLANTIQUE BALE, en vue de réaliser un branchement AEP à La Noé :  
du **02 au 30 Septembre 2022 de 08h00 à 18h00**,

Considérant les mesures de sécurité à prendre pendant la durée des travaux,

### ARRETE :

Article 1 : En raison des travaux de branchement AEP par ATLANTIQUE BALE à « La Noé » ; **la circulation sera alternée** au droit du chantier **du 02 au 30 Septembre 2022 de 08h00 à 18h00.**

Article 2 : L'alternat sera géré par des panneaux ou feux tricolores de chantier (si besoin).

Article 3 : La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation par la **ATLANTIQUE BALE** qui a en charge les travaux.

Article 4 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Nort sur Erdre, le Directeur Général des Services, la Police Rurale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché et publié aux lieux habituels de la Commune et sur place.

Fait et arrêté à ST MARS DU DESERT, le 25 Août 2022

Le Maire  
**Barbara NOURRY**

